

AVIS DE VACANCE DE POSTE INTERNE/EXTERNE

OFFICIER CHARGÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS DE TERRAIN

Cadre d'emplois : Lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels

Prise de fonctions : 1^{er} septembre 2026

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence (SDIS 04) est un établissement public autonome. Il concourt avec les autres acteurs concernés à la protection des biens et des personnes, à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'au secours d'urgence.

Pour mener à bien ses missions, le SDIS 04 s'appuie sur :

- 1 600 agents : sapeurs-pompiers volontaires, sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs techniques et spécialisés ;
- Un maillage territorial de 41 centres d'incendie et de secours répartis en 5 compagnies ;
- Plusieurs sites spécialisés : un centre de formation et de réalité virtuelle, un état-major, une pharmacie à usage intérieur ;

Le SDIS 04 a pleinement vocation à contribuer, avec les services préfectoraux, à la sensibilisation des élus et de la population aux risques du territoire. Il développe également des actions de conseil technique auprès des élus et des porteurs de projet, notamment en matière de sensibilisation et de formation de la population, de gestion des événements, d'évitement des crises, de respect des obligations légales en matière de prévention des risques et de préparation des différents acteurs aux phénomènes naturels et sociétaux.

Dans un contexte marqué par ces enjeux de **résilience territoriale** et de **culture de sécurité civile**, le SDIS 04 recrute, à compter du **1^{er} septembre 2026**, un sapeur-pompier professionnel relevant du cadre d'emplois des lieutenants afin de renforcer son action auprès des élus, des collectivités et des acteurs du territoire.

MISSIONS GÉNÉRALES DU POSTE :

Sous l'autorité du Directeur départemental et affecté au groupement de la coordination, de l'appui et du pilotage (GCAP), l'agent devra assurer les missions suivantes :

- Accueillir, centraliser et instruire les demandes émanant des maires et des acteurs territoriaux, dans une logique de guichet unique ;
- Assurer la mise en œuvre des actions concrètes inscrites dans la feuille de route départementale de la résilience territoriale en lien avec le cabinet de la préfecture (SIDPC) ;
- Établir une planification des différentes actions retenues en lien avec les différents chefs de file identifiés par la feuille de route départementale de la résilience territoriale (FD2R) ;
- Contribuer aux différentes actions mises en œuvre dans le cadre de la FD2R ;
- Réaliser le bilan des actions menées et en faire la description et le suivi dans le cadre des comités de pilotage et des groupes thématiques mis en œuvre ;
- Être le référent « résilience » au sein de l'établissement public SDIS 04.

PROFIL REQUIS :

Compétences souhaitées :

- Connaissances approfondies en gestion des risques ;
- Connaissances générales des textes réglementaires applicables au SDIS ;
- Connaissance des règles d'urbanisme ;
- Maîtrise de l'outil informatique ;



- Qualités rédactionnelles ;
- Capacité d'analyse et de conduite de projet ;
- PRV 2 apprécié ;

Le poste requiert également :

- sens de l'organisation ;
- rigueur ;
- discrétion ;
- autonomie et capacité à rendre compte ;
- sens de l'initiative ;
- disponibilité ;
- aptitude au travail partenarial.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Régime de travail :

- Service hors rang en régime de travail 1607 h (base 40 h avec RTT) avec disponibilité en dehors des heures de travail afin de participer aux gardes et astreintes opérationnelles départementales de niveau colonne et groupe ;

Eléments de rémunération et avantages :

- Régime indemnitaire statutaire : indemnité de feu, indemnité de responsabilité de chef de service, indemnités de spécialité (maximum 2) si spécialités détenues et effectivement exercées, indemnité de logement
- Titres restaurant ;
- Comité des Œuvres sociales (Cos) ;
- Participation à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance ;
- Etablissement adhérent au Comité d'action sociale (Cnas) après 6 mois de présence.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, doivent être adressées au plus tard le 5 juillet 2026 à :

Monsieur le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
95, avenue Henri Jaubert – CS 39008
04990 Digne-les-Bains Cedex 9

Pour information, les entretiens de recrutement se tiendront le mardi 7 juillet 2026.

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS



COLONEL SYLVAIN BESSON